



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E93434

VALABLE JUSQU'AU 22/02/2024

ÉDITÉ LE 01/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 299 300

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 503 839 946 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 80 14006

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C65160J1244000/001505463/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C65160J1244000/001505463/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : JOURNET BOIS

ZA LA PETITE OLIVIERE
73 CHEMIN DE LA PETITE OLIVIERE
69770 MONTROTTIER

Téléphone : 04 74 70 26 69

Fax : 04 74 70 16 68

Portable : 06 08 42 42 08

Site Internet : journetbois.fr

E-mail : contact@journetbois.fr

Responsabilité légale :

JOURNET CHRISTOPHE CO-GÉRANT / JOURNET RAPHAEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2020
2351	Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.